

## LE REPOSOIR DU JEUDI SAINT

Pour bien des fidèles, — ne faut-il pas dire pour la très grande majorité des fidèles ? — le jeudi saint, c'est d'abord et c'est peut-être uniquement le reposoir. En contraste avec ce fait d'expérience immédiate, il est curieux de le constater, l'effort de rénovation liturgique semble se défier du reposoir; dans *Le Guide dans l'Année liturgique*, Dom P. Parsch y consacre une dizaine de lignes, et encore pour souligner surtout le « vide de l'église » après la messe du jeudi saint; dans son admirable *Mystère pascal*, le P. Bouyer traite le sujet en une page, — il est vrai très dense. Dans une revue liturgique de haute tenue, un moine bénédictin écrit l'an dernier tout un article sur le jeudi saint, et passe strictement sous silence la procession et la réposition des saintes espèces. Dans un rapport très suggestif présenté à la Semaine théologique de Linz<sup>1</sup>, le R. P. Löw, envisageant les répercussions possibles d'une réforme de la liturgie du *Triduum Sacrum*, paraît accepter allégrement la disparition presque totale du reposoir, du moins sous la forme à laquelle nous sommes accoutumés. Faut-il penser en effet que, le reposoir du jeudi saint ayant été ajouté tardivement, une célébration rénovée du triduum pascal devrait l'éliminer ou tout au moins le réduire à la plus simple proportion possible ?

En fait, une telle question ne se pose pas. Nous n'avons pas à recréer la liturgie, nous avons à l'accepter docilement, telle que l'Église nous la propose : le reposoir du jeudi saint est prévu formellement par les rubriques, et même assez minutieusement réglementé. Mais on peut se

1. Traduction française dans *Les Questions liturgiques et paroissiales*, 1954, n° 1, Carême 1954, pp. 9-21.

demander, et on doit le faire, si la place que tient le reposoir dans la piété des fidèles correspond à la lettre et à l'esprit des prescriptions liturgiques. Le fait de la dévotion populaire au reposoir est incontestable, et tout effort de pastorale liturgique doit en tenir compte; encore faut-il commencer par interpréter correctement ce fait, et c'est chose singulièrement malaisée. Il faudrait pour cela mener à bien deux enquêtes, la première ferait l'histoire du reposoir, non pas pour revenir à des formes prétendument plus valables parce que plus anciennes, mais tout simplement (et c'est capital) pour pénétrer le sens profond des rubriques actuelles. Et une telle recherche se heurte à de grosses difficultés; des études de détail, des monographies remarquables ont déjà paru<sup>2</sup>, mais l'histoire d'ensemble reste à faire. La plus grande difficulté provient de la multitude des documents et de l'immense variété des usages, dans le temps et dans l'espace, même si l'on se limite au rite romain proprement dit. A. Baumstark notait déjà la « multiplicité de formes nationales et régionales qu'a revêtues le rite romain au cours du moyen âge » : or ce qui est vrai du rite romain en général l'est plus encore des cérémonies de la Semaine Sainte, en raison de leur caractère unique dans l'année, aussi ne faut-il pas parler ici de variétés nationales ou régionales, mais presque de variétés locales; dans la même ville, les usages pouvaient différer d'une église à l'autre suivant qu'elle était cathédrale, collégiale, monastique ou paroissiale. De plus, ces usages ont considérablement évolué durant toute la période où la liturgie a été création vivante, c'est-à-dire au moins jusqu'à la codification consécutive au Concile de Trente, et leur évolution ne s'est pas faite dans un sens rectiligne. Il faudrait néanmoins arriver à classer tous ces documents, à voir les constantes, en les dégageant des interprétations erronées qui ont pu paraître dominantes à tel ou tel moment.

La seconde enquête est tout aussi difficile à conduire. Il s'agirait de définir exactement et d'apprécier à sa juste

2. On peut citer, parce que facilement accessibles, les articles de G. MALHERBE dans le *Bulletin paroissial et liturgique*, notamment 1930, pp. 85-96, ou dans *Questions paroissiales et liturgiques*, 1929, pp. 1 sq. Ces articles sont malheureusement un peu tendancieux, l'auteur veut à tout prix justifier la conception reposoir-tombeau.

valeur, en dehors de tout à priori, sentimental ou autre, le courant de piété qui se manifeste chaque année autour des reposoirs. Là encore, la variété est infinie, et le danger est grand de se laisser prendre aux apparences. Il ne suffit pas de compter les visiteurs qui défilent devant tel reposoir, ni même les adoreurs qui viennent prier pendant les heures nocturnes; il ne suffit pas de s'extasier devant le nombre de ceux (il serait plus exact peut-être de dire de celles) qui viennent à l'église, pas plus qu'il ne faut se contenter de stigmatiser le brouhaha ou le désordre occasionnés par ce va-et-vient incessant. Il faut tâcher de voir *qui* sont ces visiteurs ou ces adoreurs, de se rendre compte de la valeur spirituelle de leur démarche; il faut aller plus loin et se demander si leur piété, même très solide, tend à les faire entrer dans la célébration vraie du mystère pascal. Une telle enquête ne peut être menée que par chaque curé pour sa propre paroisse, et ne peut aboutir que si le pasteur fait preuve de beaucoup de sagacité et de prudence.

On ne s'étonnera donc pas si, faute d'éléments de départ suffisamment précis, cet article pose plus de questions qu'il n'apportera de réponses. Il aurait atteint son but s'il provoquait une réflexion pastorale sérieuse. D'ailleurs, même en restant dans les généralités, et sous réserve de vérifications, les données dont on dispose peuvent suffire, semble-t-il, pour permettre d'esquisser les grandes lignes d'une rénovation pastorale et liturgique que nous proposerons en conclusion.

## I. — LES ORIGINES DU REPOSOIR

A l'origine, la réserve des Présanctifiés pour la communion du vendredi saint n'était qu'un cas particulier de la conservation des espèces eucharistiques et ne donnait pas lieu à un cérémonial particulier. Les *Ordines Romani*, par exemple, se contentent de la mentionner, sans décrire de rite de réposition : *reservantur sancta usque in crastinum, reverenter reservantur, servat de sacramento in crastinum in corporali*; l'un des plus récents, l'*Ordo XV*, indique simplement, à propos de l'office du vendredi saint, que les

*sancta* sont conservés dans un *armariolum seu cophinus*; l'*Ordo XII* parle de la *capsula* contenant les *sancta* et que le plus jeune cardinal prêtre porte à la procession stationale du vendredi. Les anciens coutumiers monastiques recensés par Martène sont tout aussi sobres; plusieurs d'entre eux décrivent, il est vrai, une procession des présanctifiés à la fin de la messe du jeudi saint : les saintes espèces, enveloppées dans un corporal, ou enfermées dans un calice précieux, sont portées par le célébrant, accompagné de thuriféraires et de céroféraires, dans une armoire, située à proximité de l'autel. Devant cette armoire, un ou deux cierges, ou des lampes, brûleront sans arrêt jusqu'au lendemain. Le missel des Chartreux veut que le célébrant dépose la sainte réserve dans le tabernacle de l'autel, où il la reprendra le lendemain, sans aucune cérémonie, au moment de la communion. Jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, les Prémontrés sont restés fidèles à l'ancien usage et ont conservé la sainte réserve dans une armoire proche de l'autel, avec pour lumineuse une seule lampe. Dans tout cela, il n'est pas question d'une adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, et il ne semble pas qu'on ait attaché la moindre signification symbolique à un rite qui se justifiait simplement par une raison d'utilité pratique.

Mais le moyen âge va donner à ces rites des développements qu'il serait extrêmement intéressant — et difficile — d'analyser, en tâchant d'évaluer surtout leur importance réelle : en quelles régions ont-ils pris naissance, quelle en a été la popularité, la diffusion territoriale, combien de temps ont-ils été pratiqués ? Il semble que l'évolution se soit faite principalement sous l'influence de deux facteurs : d'une part, les rites d'ensevelissement de la croix, le vendredi saint, — d'autre part, le développement du culte eucharistique (élévation, saluts du Saint-Sacrement, désir de voir l'hostie, etc.).

On lit, dès le XI<sup>e</sup> siècle, dans un sacramentaire originaire de la région d'Albi, l'indication suivante : « Que le Corps du Seigneur soit mis en réserve la cinquième férie en mémoire de sa sépulture, et consommé par les fidèles la férie sixième, cela symbolise bien que les fidèles l'ensevelirent ce jour-là. » Cette tendance à voir dans la réposition du jeudi saint un symbole de la mise au tombeau va se déve-

lopper durant tout le moyen âge, et cela très probablement sous l'influence d'une autre cérémonie, non strictement liturgique celle-là : l'ensevelissement de la croix le vendredi saint. Le plus ancien témoin de cette « paraliturgie » paraît être la *Regularis Concordia*<sup>3</sup> de saint Ethelwold, coutumier rédigé entre 965 et 975 pour les monastères bénédictins d'Angleterre (texte souvent cité par les historiens de la littérature médiévale comme par les historiens de la liturgie). Après l'adoration de la croix, et avant la communion du célébrant et des fidèles, les diacres vont solennellement ensevelir la croix dans une sorte de sépulcre, *assimilatio sepulcri*, après l'avoir enveloppée dans un linceul; la croix sera gardée là avec grand respect jusqu'au matin de Pâques, et pendant la nuit quelques moines y monteront la garde en chantant des psaumes. Le dimanche de la Résurrection, à la fin des matines, entre le troisième répons et le *Te Deum*, se célèbre une autre paraliturgie, le *ludus paschalis* : trois moines viennent visiter le tombeau et découvrent qu'il est vide, les sacristains ayant, avant l'office, retiré la croix qui avait été ensevelie le vendredi. Il est intéressant de noter que la *Regularis Concordia* ne parle pas d'un ensevelissement de la sainte réserve, ni d'une adoration devant ce qui serait un reposoir. Il indique seulement que, le jeudi saint, on distribue la communion aux frères et aux fidèles, en ayant soin de mettre en réserve tout ce qui sera nécessaire pour que tous puissent communier le lendemain. Il est curieux aussi de noter que l'adoration nocturne de la croix a précédé l'adoration du Saint-Sacrement.

Des rites analogues d'ensevelissement de la croix sont attestés également en France, en Allemagne, en Italie, aux XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Ici ou là, on « ensevelit » non seulement la croix, mais avec elle le Saint-Sacrement. Ailleurs, on dépose dans un « sépulcre » la sainte réserve seule. Et, le dimanche de Pâques, une procession de la croix, ou une procession du Saint-Sacrement, symbolisait la résurrection du Seigneur. Ces jeux scéniques, très évo-

3. Cf. Dom J. LECLERCQ, *Dévotion privée, piété populaire et liturgie au moyen âge*, in *Études de pastorale liturgique*, Paris, 1944, pp. 156 sq.

cateurs, ont disparu de la liturgie presque complètement, — encore qu'ils aient survécu jusqu'à nos jours en certaines régions d'Europe; mais ils ont fortement influé sur le développement des rites similaires de la réposition des présanctifiés le jeudi saint, et sur le symbolisme qu'on y a attaché peu à peu.

Le missel ambrosien de 1669, par exemple, souligne que la sainte Eucharistie est conservée pour la communion du lendemain, *et pro sepultura Domini repraesentanda*. Le missel mozarabe, dit *Missale mixtum*, édité par le cardinal Ximénès et reproduit dans Migne, P.L., tome 85, décrit minutieusement un rite de réposition qui a tous les caractères d'un ensevelissement :

Après la communion, le célébrant purifie le calice, y met la pale dont on le recouvre, y dépose le Corps du Seigneur, et met sur le calice une autre pale sur laquelle il place la patène, puis recouvre le tout d'un grand voile. Précédé du chœur, des cierges et de l'encens, le prêtre porte alors le Corps du Seigneur au *monumentum*... Il le met dans le *monumentum* avec la croix, le missel ou la bible, l'encensoir sans les braises, la navette avec l'encens et la sonnette. Il encense alors le *monumentum* avec un autre encensoir et le ferme soigneusement avec deux clés et un double sceau de cire rouge. Et il faut que sans discontinuer une lumière brille devant le sépulcre (*sepulcrum*). Et après que le Seigneur a été enseveli et que le *monumentum* a été fermé, le prêtre avec ses ministres retourne à l'autel.

Il est donc hors de doute qu'un courant très fort a existé durant tout le moyen âge, tendant à voir dans la réserve des présanctifiés un symbole de la mise au tombeau du Seigneur au soir du vendredi saint. Mais il serait abusif de conclure que ce symbolisme a été universellement accepté; les liturgies monastiques ont résisté, et probablement aussi nombre de liturgies locales. Et il est évident que cette évolution est due à l'influence des paraliturgies d'ensevelissement de la croix : on ne peut donc pas y voir légitimement un développement logique de la liturgie antique. Ce serait faire preuve d'archéologisme et tomber sous le coup des réprobations de l'encyclique *Mediator*, que de vouloir revenir à la simplicité dépouillée des *Ordines Romani* pour

la réserve des saintes espèces; mais ce serait tout aussi « archéologisant » de vouloir restituer à la procession du jeudi saint une allure funèbre, sous prétexte qu'elle l'a eue ici ou là pendant quelques centaines d'années.

Une autre influence s'est d'ailleurs exercée, et dans un sens tout différent. Le désir de voir l'hostie, les développements de la piété eucharistique à la fin du moyen âge ont contribué à donner à la procession du jeudi saint un caractère triomphal et à faire du reposoir un « trône », — ou, comme on dit encore en certaines régions de France, un « paradis », — beaucoup plus qu'un sépulcre. La liturgie elle-même a entériné cette influence : au lieu de l'antienne *Hoc Corpus* (communion du dimanche de la Passion), mentionnée dans plusieurs documents anciens, on chante maintenant à la procession l'hymne *Pange lingua* de la Fête-Dieu.

A partir du Concile de Trente et de la contre-Réforme le caractère triomphal du reposoir va encore s'accentuer, et la journée du jeudi saint va ressembler de plus en plus à une journée d'adoration perpétuelle; Martène<sup>4</sup> remarquait déjà que les anciens se montraient particulièrement sobres dans les rites de réposition du jeudi saint, mais que maintenant on déploie le maximum de solennité, pour réparer les injures dont les hérétiques se rendent coupables à l'endroit de la sainte Eucharistie. Les liturgistes français du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles iront encore plus loin : le missel de Paris prévoit, avant le départ de la procession, et de nouveau à l'arrivée du reposoir, une véritable bénédiction du Saint-Sacrement; et le missel lyonnais de Montazet, réimprimé à la Restauration sur ordre de Mgr de Pins, veut que la sainte hostie soit conservée non pas dans un calice, mais dans l'ostensoir, — recouvert, il est vrai, d'un voile fin. C'est le pendant exact de la rubrique du *Missale mixtum* : dans les deux cas, un courant extérieur à la liturgie et issu de la dévotion privée aboutit à une consécration rubricale.

4. « *Obiter hic observabis quam simplices fuerint veterum ritus in recondenda S. Eucharistia. Nostris vero temporibus pia fidelium devotio, ad resarciendas aliquo modo illatas a nefandissimis haereticis SS. Sacramento injurias, cum summa rituum pompa ad praeparatum quam ornate fieri potest oratorium illud deducit : ita variant pro diversis rationibus ecclesiastici ritus.* »

## II. — LE SENS DU REPOSOIR

Mais le rite mozarabe n'est que celui d'une Eglise particulière, et les missels néo-gallicans, sans mériter les invectives passionnées de Dom Guéranger, ont parfois tenté des innovations discutables. Les livres authentiques de la liturgie romaine n'acceptent pas officiellement les interprétations symboliques, et il importe d'y insister si l'on veut mettre en lumière la vraie place du reposoir dans la liturgie du jeudi saint. Si une poussée populaire s'est fait sentir, qui tendait à voir dans le reposoir un tombeau, et qui est demeurée vivace en certaines régions, au moins pour le vocabulaire, les textes officiels la réprouvent. Il y a eu, en sens inverse, une tendance à faire du reposoir l'occasion d'une adoration solennelle du Saint-Sacrement : la liturgie ne s'y oppose pas, la favorise même, mais en la maintenant soigneusement à sa place, nettement secondaire.

La pratique actuelle est, en effet, codifiée par quatre textes : les rubriques du missel romain, celles du cérémonial des évêques, celles du *Memoriale Rituum* à l'usage des petites églises, et l'instruction de la Sacrée Congrégation des Sacrements en date du 26 mars 1929.

On lit dans le missel <sup>5</sup>, après la postcommunion du jeudi saint : « *Hodie paretur locus aptus in aliqua Capella Ecclesiae, vel Altari : et decenter quoad fieri potest ornetur cum velis et luminibus : ubi calix cum Hostia ut supra reservata reponatur.* » Suit la description de la procession ; arrivé au reposoir, le diacre reçoit du prêtre le calice et « *ponit illum primo super altare, ubi a sacerdote genuflexo incensatur, ut supra, deinde reponit in capsula* ». Le cérémonial des évêques <sup>6</sup> s'exprime ainsi : « *Praeparandum igitur, ornandumque erit aliquod sacellum intra Ecclesiam, quo pulchrius magnificentiusque poterit, multis luminibus ornatum, in quo post missam illius diei recondendum sit sanctissimum Sacramentum ; et in eo, altare cum sex candelabris accereis.* » Un peu plus loin, on précise que le

5. *Missale Romanum*, in Cena Domini, rubr. propr.

6. *Caeremoniale Episcoporum*, lib. II, cap. xxiii.



calice sera enfermé dans une *capsula*. Le *Memoriale Rituum* reprend les mêmes prescriptions <sup>7</sup>, en les simplifiant pour les adapter aux petites églises, et en précisant que le reposoir doit être orné de tentures précieuses à l'exclusion de tentures noires; on y peut mettre des lumières et des fleurs, mais non pas des reliques ou des images des saints; la *capsula* doit être munie d'une serrure fermant à clé.

L'instruction du 26 mars 1929 « *de quibusdam vitandis atque observandis in conficiendo sacrificio missae et in Eucharistiae sacramento distribuendo et asservando* <sup>8</sup> » se présente, d'après son titre même, comme une réaction contre certains abus. Le paragraphe relatif à la conservation de la sainte Eucharistie pendant les trois derniers jours de la semaine sainte est significatif à cet égard. On doit conserver la sainte réserve « *in sacello intra Ecclesiam, quo pulchrius fieri poterit ornato luminibus, velis, non nigris tamen aut lugubribus, et floribus, sine reliquiis aut imaginibus sanctorum vel Beatissimae Virginis et S. Joannis evangelistae, remotisque statuis scenas Passionis repraesentantibus. Capsula autem seu arca ubi calix cum S. Hostia est reponendus, ita sit confecta ut calix adorantibus nullimodo pateat, et obseretur clave; super ostiolo capsulae sigilla apponi non licet* ». Les évêques pourront toutefois tolérer la coutume d'exposer des images de la Passion, là où cette coutume existe, mais en prenant grand soin de ne pas laisser s'implanter des coutumes nouvelles. Un peu plus loin le rédacteur de l'Instruction exprime non moins nettement quoique indirectement l'hostilité de la Congrégation envers tout symbolisme funèbre, en employant à deux reprises le mot même de *sepulcrum*, mais soigneusement mis entre guillemets.

Il ressort de ces quatre documents que le reposoir est essentiellement un autel avec tabernacle fermant à clé. Cet autel et surtout, semble-t-il, les alentours de l'autel doivent être décorés le mieux possible, avec « beauté, décence, magnificence ». Mais tout ornement qui tendrait à faire prendre le reposoir pour un tombeau est rigoureusement proscrit, la coutume contraire n'étant que tolérée *ad duri-*

7. *Memoriale Rituum* : De feria V in Cena Domini, cap. 1.

8. *Actes de S. S. Pie XI*, édition Bonne Presse, t. V, pp. 228-246.

*tiam cordis*. De même, il s'agit d'une réposition du Saint-Sacrement et non pas d'une exposition : le calice contenant la sainte réserve, soigneusement voilé, doit en outre être enfermé dans un tabernacle et non pas exposé à la vue des fidèles. Si l'on veut bien se souvenir que le *Memoriale Rituum* a été révisé en 1920 et que l'Instruction est de 1929, on comprendra que ces textes sont encore plus éloquents par ce qu'ils ne disent pas que par ce qu'ils disent : les rédacteurs n'ignoraient pas les coutumes qu'ils ont refusé de « canoniser », ils savaient très bien qu'en Italie, et en général dans les pays méditerranéens, le reposoir est appelé sépulcre et que, « en différents endroits, ce mot a conduit le peuple, je ne dirai pas à des abus, mais à des usages très curieux », ils savaient aussi qu'en d'autres pays (France, Belgique, Pays-Bas) le reposoir ne ressemble guère à un autel, — dans certaines régions flamandes on l'appelle *jardin*, ce qui en dit long sur la manière dont il est conçu ! En présence de ces proliférations indiscretes, la liturgie maintient fermement la destination première et seule vraie du reposoir : un tabernacle pour conserver la sainte réserve en vue de la communion du lendemain, — exactement comme dans les *Ordines Romani*. Et elle accepte et encourage ce qu'il y a de plus positif dans l'apport du moyen âge et de la période posttridentine, la splendeur du culte rendu à l'Eucharistie. Mais elle fait nettement comprendre du même coup que cette adoration du Saint-Sacrement dans la journée et la nuit du jeudi saint n'est pas « comme les autres » et qu'elle doit être informée par le mystère de la Cène, tel que l'expriment les autres fonctions liturgiques de ce jour, — messe, *mandatum* notamment.

### III. — LA VISITE DU REPOSOIR

Dans bien des paroisses de France, pour ne parler que de notre pays, le reposoir est loin de correspondre aux descriptions du cérémonial des évêques ou du missel. Le plus souvent, c'est une véritable construction, plus ou moins compliquée, dont la mise en place absorbe le plus clair de l'activité du curé ou du vicaire dès le lundi ou le mardi

saint, — à moins qu'on n'en charge, moyennant honnête rétribution, les entrepreneurs de Pompes funèbres. L'ornementation en est faite, certes, *quam magnificentius*; mais pour ce qui est de *decenter* et de *pulchrius*, c'est, hélas! une autre affaire! Il est fréquent que le tabernacle soit remplacé par un simple baldaquin, ou un « trône d'exposition », ou un coffret à parois vitrées, — et à une hauteur telle que le diacre ou le prêtre chargé d'y déposer la sainte réserve doit se livrer à une escalade parfois dangereuse. Il est certes des églises où l'on fait preuve à la fois de bon goût et de fidélité aux lois liturgiques, mais il faut bien reconnaître qu'elles sont en minorité.

Les fidèles viennent-ils adorer le Saint-Sacrement dans la journée du jeudi saint? La réponse précise à cette question exigerait, nous l'avons dit, une enquête minutieuse. Qu'il soit permis de citer deux témoignages, l'un et l'autre certainement très sincères, et objectifs; leur simple rapprochement montre combien la situation est difficile à analyser. Un curé de paroisse bourgeoise de Paris note : « De jour, beaucoup de visiteurs; de nuit, nombre suffisant d'adorateurs, mais se raréfiant à cause des départs en vacances; atmosphère du reposoir très recueillie; dans la journée, hélas! on fait encore baiser le crucifix dévoilé. La visite des *tombeaux* est pour une foule de gens l'occasion d'une prière, et quelquefois d'une confession. Les églises voient une circulation ininterrompue... La masse a besoin ce jour-là de s'accrocher à quelque chose d'extraordinaire, à la fois brillant et, en partie, angoissant. Il faut répondre à ce besoin religieux, si imparfait qu'il soit. » En sens diamétralement opposé, un vicaire de sous-préfecture (exactement, l'unique vicaire de l'unique paroisse d'un gros bourg industriel) : « Le reposoir est majestueux par la taille et remarquable par le mauvais goût de son ornementation, style 1900. Les visiteurs sont peu nombreux : mères de famille, retraités, « pieuses personnes », seules personnes libres dans la journée. Commerçants et travailleurs qui voudraient venir en sont bien empêchés : on rentre à l'usine à sept heures, on en sort à dix-huit heures trente, moins le temps, à midi, d'un repas rapide, comme tous les jours. L'adoration permanente est assurée par les religieuses et quelques âmes pieuses, de plus en plus rares. Après le sermon du soir,

les portes sont immédiatement et rigoureusement fermées. »

Il est indéniable, en effet, que dans les églises de grandes villes il y a, du moins dans l'après-midi, un va-et-vient incessant de visiteurs; il est non moins certain qu'il y a à peu près en permanence des personnes pieuses qui vraiment adorent le Saint-Sacrement. Mais il ne faut pas s'en tenir, si l'on veut avoir une vue exacte de la réalité, à des réactions sentimentales, ni à des évaluations numériques. L'optimiste s'enthousiasmera devant la foule des mamans qui viennent conduire les petits enfants devant le « petit Jésus »; le grincheux, exaspéré par le bruit des pas et des chuchotements, sera fort tenté de ne voir là que désordre et agitation. Ils ont tort l'un et l'autre, et ils ont pourtant raison! Il faut bien reconnaître que, pour beaucoup de gens, la visite des repositoires est une promenade, vaguement pieuse, — prétexte pour arborer les premières toilettes de printemps; on tâche de voir le plus de repositoires possible, on s'intéresse surtout aux fleurs, à la décoration, on fait des comparaisons, le tout entrecoupé d'un « petit bout de prière » de-ci, de-là. Il faut bien reconnaître aussi que, même là où les entreprises et les administrations donnent partiellement congé le jeudi saint après-midi, les gens qui travaillent — et c'est en France la majorité — ne participent guère à ces visites. En revanche, il y a certainement un mouvement de piété eucharistique, peut-être imparfait, peut-être mal orienté, qui se manifeste ce jour-là, et ce jour-là seulement. A ce propos, on remarquera que, dans bien des régions, et principalement en ville, le reposoir du jeudi saint est plus populaire que la procession de la Fête-Dieu; et pourtant, la Fête-Dieu a été instituée à cause précisément de la difficulté qu'il y avait à honorer dignement la sainte Eucharistie au jour anniversaire de la dernière Cène, en raison de l'austérité du triduum pascal. Mais parmi les visiteurs, et même parmi les adorateurs « sérieux » du jeudi saint, combien y en a-t-il qui ont conscience de participer à la célébration du mystère pascal? Ne vient-on pas adorer le Saint-Sacrement exactement comme on le ferait au jour de l'adoration perpétuelle? La piété n'est-elle pas centrée tout simplement sur la Présence Réelle, sans référence aucune au mystère de la Cène et de la Croix? Il est impossible de répondre à priori à ces ques-

tions, mais une enquête sérieuse et précise paraît indispensable si l'on veut estimer à sa juste valeur la piété populaire du jeudi saint.

Et il ne faut pas tenir compte uniquement des églises de grandes villes, — nous entendons ici par grandes villes celles qui comptent au moins quatre ou cinq églises paroissiales. Il y a les paroisses rurales. Et là, c'est tout différent. Dans telle paroisse de pays encore chrétien, le curé arrive à organiser un roulement d'adorateurs, en assignant une heure aux habitants des différents hameaux. Dans telle autre paroisse moins fervente, il ne peut y parvenir; et, en pays déchristianisé, le curé est pratiquement seul adorateur... Il y a aussi les paroisses sans curé résidant : les exigences d'une partie de la population peuvent amener le prêtre chargé de les desservir à se plier à des pratiques parfaitement contraires aux rubriques et au bon sens; dans les dessertes, où la messe n'est pas célébrée ce jour-là, il y aura tout de même un « reposoir », avec un nombre minime d'adorateurs, et une réunion le soir.

Il faut bien aussi parler des abus. Le P. Fontaine en a stigmatisé un naguère, dans la brochure *Triduum pascal*; à savoir l'usage de déposer sur une table, devant le reposoir, un crucifix dévoilé avec un plateau, pour inviter discrètement les visiteurs à déposer leur offrande après un baiser furtif au bois de la croix. Et dans telle paroisse de très grande ville on a trouvé mieux : le reposoir reste en place, avec fleurs et luminaire (mais sans la sainte réserve, évidemment), durant toute la journée du vendredi saint, uniquement pour justifier la présence dudit crucifix et dudit plateau; il est difficile de voir là autre chose qu'invitation inconsciente à quelque chose qui ressemble fort sinon à l'idolâtrie, à tout le moins à la superstition. Autre abus, les chapelles où l'on ne célèbre pas les fonctions du triduum pascal et où cependant on installe un reposoir, — à moins qu'on ne « transforme » l'autel majeur en reposoir, pratique absolument contraire aux lois liturgiques, et pourtant courante, par exemple, il y a quelques années... dans un grand séminaire, où ledit reposoir était maintenu le vendredi saint « pour satisfaire la dévotion eucharistique des religieuses de la maison ».

Il est bien difficile de se dégager des impressions, con-

tradictaires, que suscite le spectacle des églises, rurales ou citadines, dans l'après-midi du jeudi saint; aussi serait-il très souhaitable que chaque curé fasse, le plus sereinement possible, un examen de conscience de sa paroisse sur ce point particulier. A première vue, il semble que le résultat de cette enquête objective serait une invitation à ne pas majorer la portée profonde de la dévotion au reposoir.

Dans la plupart des paroisses, les fidèles sont convoqués le soir à un office dont la structure et l'inspiration varient beaucoup d'une région à l'autre, et même d'une église à l'autre. Le C.P.L. a donné naguère de précieuses indications sur l'organisation de ce genre d'offices; il semble bien que la majorité des curés s'en tient encore aux schémas traditionnels. Le plus souvent, c'est essentiellement un long sermon sur l'Eucharistie, coupé de trois ou quatre cantiques « populaires »; ailleurs, la réunion prend plutôt l'allure d'une heure sainte; ailleurs encore, après le chant du *Stabat*, on prêche sur l'Agonie et la Passion, on fait même vénérer la relique de la vraie croix. Très variable aussi la densité de l'assistance : ici, l'église est comble alors que le sermon de la Passion du lendemain ne rassemblera que quelques fidèles; là, l'assistance est squelettique alors qu'on se presse en foule au chemin de croix du vendredi saint. Mais, sauf louables exceptions, on peut bien dire que cet exercice n'a en général qu'une relation fort lointaine avec le mystère pascal. Le centre d'intérêt en est surtout la Présence Réelle; dans bien des églises, les chaises des assistants sont toutes orientées ce soir-là vers le reposoir pendant la durée de la cérémonie, l'autel majeur est complètement délaissé. Nous ne pouvons tirer de ces faits, répétons-le, que des impressions, et une enquête sérieuse serait indispensable pour en vérifier le bien-fondé.

Là où on a pu la maintenir, l'adoration nocturne est parfaitement recueillie; mais il est bien difficile de la réaliser. A la campagne, la dispersion des hameaux est un gros obstacle. En ville, cette difficulté n'existe pas; il n'en reste pas moins que le vendredi comme le jeudi sont jours ouvriers, et on ne peut guère demander à des travailleurs de sacrifier une nuit de plus, si on les invite déjà à participer nombreux à la veillée pascale.

IV. — LE REPOSOIR DANS LA PASTORALE  
DU JEUDI SAINT

Besoin religieux réel quoique imparfait d'une « masse » de fidèles peu pratiquants, qui tiennent néanmoins à « leur » reposoir; — indifférence, ou même désertion dans beaucoup de paroisses; — entre ces deux cas extrêmes, piété eucharistique réelle, mais peut-être mal orientée, d'une minorité fervente : quelle place réserver au reposoir dans la célébration du jeudi saint, si l'on veut tenir compte de tous ces facteurs, et en même temps — il ne faut pas l'oublier, car c'est l'essentiel — introduire véritablement les fidèles dans le mystère pascal pour qu'ils le revivent chaque année par la liturgie ?

La réponse à cette question est, au fond, extrêmement simple. Il faut tendre à donner au reposoir toute la place que prévoit la liturgie. Le reposoir n'est pas le tout du jeudi saint : l'accent doit être mis sur la messe et la communion, et tout effort pastoral devra viser à obtenir une participation active et nombreuse à cette messe du *Natalis Calicis*. Le reposoir existe en fonction de la messe du jeudi et de la communion du vendredi : une observation intelligente et fidèle des rubriques permettra de lui donner son vrai sens et d'utiliser au maximum ce courant de piété qu'il réveille chaque année.

Il n'y a pas, et il ne peut y avoir de recette infaillible ni même de méthode *ad omnia*; il y a du moins quelques principes généraux dont on peut tirer quelques applications valables à peu près partout.

Le plus important, c'est d'abord d'instruire les fidèles du sens exact du reposoir, — et ce n'est qu'un élément de l'enseignement d'ensemble sur le triduum pascal. On rappellera, avec le P. Bouyer, que le reposoir du jeudi saint est le symbole expressif d'une vérité fondamentale : « La Croix du Christ est non pas défaite mais victoire, parce que ce qui lui donne son vrai sens, c'est non pas le meurtre accompli par les Juifs le vendredi, mais l'offrande que Jésus a faite de lui-même à la Cène du jeudi. L'hostie consacrée qui sera gardée au reposoir au milieu des lumières

et offerte à l'adoration des fidèles est le vivant mémorial de cet acte souverain par lequel le Christ a fait à l'avance de sa Passion un triomphe, de sa mort la source inépuisable de la vie... Le vrai sens de la vénération de l'hostie gardée par la liturgie des présanctifiés n'est que la reconnaissance de la gloire cachée dans la Croix<sup>9</sup>. »

Le climat spirituel du jeudi saint n'est ni celui du Calvaire ni celui du saint Sépulcre : c'est celui de la dernière Cène. Tous les moments de la célébration liturgique — le reposoir comme les autres — doivent donc être imprégnés de l'esprit de la dernière Cène. Une catéchèse quadragésimale bien conduite devra permettre de créer l'atmosphère authentique du jeudi saint, tout comme du vendredi saint, du samedi saint et de la nuit pascale. Le culte somptueux rendu à la sainte réserve est une acquisition précieuse du moyen âge et des temps modernes : il ne s'agit pas de le diminuer, encore moins de le supprimer, sous prétexte que les *Ordines Romani* n'en font pas mention. L'aspect sentimental lui-même n'est pas mauvais en soi. Mais tout cela doit être hiérarchisé et intégré à la célébration du jeudi saint.

Pratiquement, il y aura tout avantage à observer le plus strictement possible les prescriptions des rubriques, rappelées ci-dessus, qui règlent l'ornementation de l'autel servant de reposoir. Que la décoration soit belle, somptueuse, si l'on veut, mais reste dans les limites du bon goût. On peut d'ailleurs se demander si, dans les circonstances actuelles, il est normal de faire, ou de laisser faire, des dépenses considérables pour l'achat de fleurs; la splendeur liturgique justifie une certaine magnificence, elle ne tolère pas la prodigalité. On fait campagne, à juste titre, contre l'abus des fleurs et couronnes aux enterrements; le cas du reposoir est certes tout différent, mais la discrétion serait de mise là aussi, et une partie des sommes parfois gaspillées pour obtenir un résultat ornemental douteux serait fort utilement employée à des fins charitables.

Le reposoir doit faire contraste avec le dépouillement des autres autels et notamment de l'autel majeur. Mais dépouillement ne veut pas dire désordre : n'y aurait-il pas un

9. L. BOUYER, *Le Mystère pascal*, Paris, 1945, p. 239.



effort à faire pour que, dès la fin de la messe, le chœur et l'autel soient mis immédiatement en état ? L'autel vide est l'un de ces moyens matériels qui aident à créer l'atmosphère du jeudi saint : pourquoi le négliger ? Et même ce jour-là, c'est encore l'autel qui reste le centre de l'église ; et le rite de la vénération de l'autel, là où il peut se faire commodément, n'enlèvera rien — bien au contraire — à la piété eucharistique.

Dans la plupart des paroisses « ordinaires », il est impossible, le jeudi saint, de célébrer — la messe exceptée, bien entendu — les fonctions liturgiques qui donnent à la journée sa physionomie spirituelle et permettent d'exprimer les divers aspects du mystère. Mais il n'est pas impossible de s'inspirer de ces offices, ni non plus d'utiliser telle ou telle célébration non liturgique traditionnelle. Le *mandatum*, par exemple, ne peut guère redevenir populaire partout ; le lavement des pieds n'a plus du tout à nos yeux la signification qu'il avait au temps du Christ et il faut bien reconnaître que cette cérémonie n'aurait, pour la masse des fidèles, qu'un intérêt de curiosité, sauf dans certaines paroisses ou communautés. Le P. Löw<sup>10</sup> propose néanmoins de l'insérer à nouveau dans la liturgie de ce jour ; il suggère surtout, et cette indication est valable, semble-t-il, en toutes circonstances, de mettre en pratique l'esprit du *mandatum* : « On dirait au peuple : c'est aujourd'hui le jour de la charité chrétienne, de la charité sociale ; aujourd'hui vous venez à l'office avec une aumône pour les pauvres. Comme cela se pratiquait autrefois, le curé organiserait un repas des pauvres, ou tout au moins une distribution dans la paroisse. »

Il faudrait également parler ici des efforts qui ont été tentés depuis dix ans pour mettre en valeur la consécration du chrême et la bénédiction des saintes huiles, et leur réception dans l'église paroissiale : on peut y trouver un des moyens de créer une authentique atmosphère de jeudi saint, et par conséquent d'orienter correctement la dévotion au reposoir.

Il serait tout à fait dans la ligne de la liturgie — le jeudi saint était le jour de la réconciliation des pénitents — d'in-

10. *Ibid.*, p. 12.

viter les fidèles à profiter de la visite au reposoir pour faire leur confession pascale : la simple présence d'un prêtre en surplis et étole violette à proximité du confessionnal peut être un rappel efficace, l'expérience l'a montré dans plusieurs paroisses. Et le recueillement général de l'église, dans l'après-midi, n'aurait qu'à y gagner.

Plusieurs diocèses connaissent, dans l'après-midi du jeudi saint, une bénédiction des petits enfants. Quelle est l'origine de cette cérémonie ? Il semble qu'elle est toute pratique : on a profité de l'intérêt attractif que le reposoir exerce sur les enfants pour les réunir et les bénir, et adresser quelques mots à leurs mamans. Mais il faut bien reconnaître que, trop souvent, cette bénédiction se déroule dans un contexte un peu profane et manque du recueillement nécessaire. Il ne doit pas être impossible de la revaloriser. Et, surtout, on pourrait généraliser l'usage, relativement répandu, semble-t-il, de fixer au jeudi saint la première communion des enfants : une réunion des premiers communiantes auprès du reposoir serait tout indiquée dans l'après-midi.

La réunion traditionnelle du soir peut et doit servir utilement à bien orienter la piété « autour du reposoir ». Il n'est pas nécessaire d'y insister longuement, le sujet a été abordé plusieurs fois dans cette revue, des efforts intelligents ont été entrepris et on est arrivé à des résultats très tangibles. Que cette paraliturgie vespérale soit de plus en plus une commémoration de la dernière Cène, avec, bien sûr, la méditation du Discours après la Cène, et non pas une heure sainte « passe-partout ». Cela demande évidemment, de la part du curé, un effort à répéter sans cesse, il y a de solides routines à dépasser et une inertie à secouer, — tout en se gardant des fantaisies intempérantes...

Ces quelques suggestions pratiques ne sont évidemment que des exemples : les situations locales sont tellement diverses que l'on ne peut pas proposer de solutions qui soient efficaces partout. C'est à chaque curé, à chaque recteur d'église, qu'il appartient en définitive de confronter les exigences d'une liturgie authentique avec l'état de sa communauté et de rechercher laborieusement, en tenant compte de ses expériences et de celles de ses confrères, en profitant aussi — et surtout peut-être — de ses échecs, les moyens

les plus capables d'amener progressivement les fidèles à vivre vraiment le mystère pascal. Et dans le cas particulier du reposoir, cela sera à la fois plus facile et plus difficile, en raison même des habitudes solidement établies, là du moins où elles se sont conservées. Dès son premier cahier, — il y a dix ans, — *La Maison-Dieu* posait le problème du triduum pascal. Bien des efforts ont été faits depuis, bien des résultats acquis. La restauration de la vigile pascale est certainement l'un des plus probants : que d'objections qui paraissaient insurmontables ont été surmontées pratiquement ! Ce doit être un encouragement, et un exemple, pour ceux qui veulent aller de l'avant.

Et l'exemple de la vigile pascale permet d'espérer — certains indices invitent même à penser que cette espérance pourrait être réalisée bientôt — qu'une réforme de tout le triduum pascal aboutira. Si la messe du jeudi saint redevient une messe du soir, le problème du reposoir se posera en termes légèrement différents. Il ne nous appartient pas d'imaginer ce que pourrait être une liturgie du jeudi saint réformée, mais il est bien certain que nous serons d'autant mieux préparés à profiter de cette réforme éventuelle, que nous aurons dès maintenant tâché de célébrer avec le plus de vérité possible notre jeudi saint.

EUGÈNE VIALE.